

SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 040-200032886-20250214-ORT_DL5_140225-DE



N° 5

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2024

Le 14 février 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle de 1^{ère} Commission, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ

Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSEURRE
- Mme Corine DE PASSOS

Etait excusée :

- Mme Sandra TOLLIS

Avait donné procuration :

- M. Damien DELAVOIE à Mme Rachel DURQUETY

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2024, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 24 146,83 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 124 952,92 €

CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour 2 858,00 € mais ne dégage donc pas de besoin de financement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de procéder aux écritures suivantes :

- Chapitre 001 – excédent d'investissement reporté 124 952,92 €
- chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 24 146,83 €

Le Président du Syndicat Mixte,

X T. L.

Xavier FORTINON